



Conseiller(ère) en prévention des risques professionnels

Famille : Qualité, hygiène, sécurité et environnement
Sous-famille : Santé et sécurité au travail et environnement
Code métier : 30110

▶ Informations générales

Définition :

Évaluer les risques professionnels à partir de l'analyse des situations de travail actuelles ou futures.
Définir et proposer des stratégies de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, contrôler leur mise en œuvre et en évaluer les résultats.

Autres appellations :

Préventeur.
Conseiller(ère) en sécurité et conditions de travail.
Chargé de la sécurité au travail.
Chargé(e) des conditions de travail.
Intervenant(e) en prévention des risques professionnels.

Spécificités :

En radioprotection.
En toxicologie.
En psychologie de la santé au travail.
En ergonomie..

▶ Activités

- Analyse d'un incident, d'un accident, ou d'une maladie professionnelle
- Appui aux équipes techniques et logistiques pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan de prévention avec les entreprises extérieures et du protocole de sécurité Chargement – Déchargement
- Conception et animation d'interventions et des actions de formation à la prévention des risques professionnels
- Conseil aux décideurs et aux professionnels sur les risques professionnels
- Coordination de la gestion de l'évaluation individuelle des risques professionnels
- Coordination de la gestion des risques professionnels et de la traçabilité de l'évaluation
- Élaboration des programmes annuels de prévention des risques professionnels d'amélioration des conditions de travail, des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail
- Élaboration et actualisation des procédures, protocoles, consignes et autres supports de communication
- Mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels et de leur prévention
- Suivi des actions de prévention des risques professionnels et réalisation des bilans institutionnels et documents préparatoires aux instances compétentes dans le domaine de la sécurité et santé au travail et traçabilité des données à caractère réglementaire
- Traitement des contrôles des organismes agréés, habilités ou accrédités et des corps d'inspections portant sur la



sécurité et la santé au travail

- Traitement des risques élevés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels, des causes d'accident du travail et de maladies professionnelles, des dangers graves et imminents et autres interventions d'urgence

► **Savoir-Faire**

- Analyser et évaluer une situation, un système, une organisation
- Animer et développer un réseau professionnel
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne et/ou externe), dans son domaine de compétence
- Concevoir et mettre en oeuvre des changements organisationnels
- Concevoir et organiser des dispositifs et actions de formation, relatifs à son domaine de compétence
- Concevoir, piloter et évaluer un projet / un processus relevant de son domaine de compétence
- Conduire et animer des réunions
- Construire / adapter des outils / méthodes de travail
- Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité
- Traduire les orientations, plans d'actions et moyens de réalisation en activités quotidiennes
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle

► **Connaissances requises**

Description	Niveau de connaissance
Base de données, techniques d'enquête	Connaissances opérationnelles
Communication	Connaissances générales
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances générales
Conception, adaptation et mise en œuvre d'un système de gestion documentaire	Connaissances générales
Conduite de projet	Connaissances opérationnelles
Droit de la santé dans son domaine d'activité	Connaissances générales
Ergonomie	Connaissances opérationnelles
Gestion de crise	Connaissances opérationnelles
Hygiène - Sécurité - Environnement	Connaissances approfondies
Négociation : méthodes et techniques	Connaissances opérationnelles
Organisation et fonctionnement interne de l'établissement	Connaissances opérationnelles

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales.



Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Connaissances approfondies :

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Directions fonctionnelles en charge des ressources humaines, soins, investissements, finances travaux, équipements, qualité et gestion des risques, direction générale, comité social d'établissement pour définir, soutenir et adapter la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Les interlocuteurs en appui sur les risques professionnels : médecin du travail, service d'hygiène hospitalière, personne compétente en radioprotection, sécurité-incendie, services de sécurité des personnes et des biens, ergonomes, etc. pour leur expertise dans le cadre du diagnostic partagé concernant la sécurité des postes de travail, les conditions de travail.

Les interlocuteurs externes : organismes de prévention, inspection du travail, Autorité de sûreté nucléaire, etc. notamment pour leurs avis techniques et observations de conformité, organismes nationaux de recherche et de veille sanitaire dans le cadre des opérations de veille, pour obtenir des avis techniques, pour alerter.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme de niveau 5 et expérience approfondie dans un établissement de santé.

Correspondances statutaires éventuelles :

Cadre de santé.
Ingénieur hospitalier.

Passerelles :

Conseiller environnement et développement durable.
Animateur qualité / gestion des risques.
Coordinateur qualité / gestion des risques.